№ 13 [illegible]hèque cantonale Sion — Le numéro : 5 centimes — Samedi 13 Avril 1907

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations

paraissant à SION le mardi, jeudi et samedi

ABONNEMENTS:

L'abonnement est payable par semestre (6 mois)

	année	semestre	3 mois
Valais et Suisse	6.50	3.25	2.—
Etranger (envois des 3 numéros de la semaine . .	11.—	5.50	3.—
Cafés, Hôtels et Pensions	5.70	2.85	1.50

Le Journal est envoyé gratuitement à l'essai, pendant 15 jours à toute personne qui en fera la demande.

Le „BULLETIN OFFICIEL" est joint en supplement au prix de fr. **0.60** par semestre

Administration & Expédition :

SION IMPRIMERIE GESSLER, Rue de la Dent-Blanche, SION

On peut s'abonner en tout temps, soit à l'Administration du « Journal », soit dans les bureaux de poste.

Les annonces et réclames sont reçues directement par l'Administration du « Journal. »

Annonces :

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace .	0.10	0.15	0.20
Minimum (5 lignes) . . .	50 cts.		
Réclames	40 cts.		

L'abonntement au « JOURNAL » donne droit à l'insertion grauite d'une annonce de 6 lignes, à paraître sous la rubribue des petites annonces. — Les annonces sont reçues à toute heure aux bureaux du « Jouranl ».

Le retour d'âge

Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du **RETOUR D'AGE.** Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement et de suffocation qui étreint la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent très irrégulières ou trop abondantes et bientôt la femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux pires dangers. C'est alors qu'il faut sans plus tarder, faire une cure avec la

JOUVENCE DE L'ABBE SOURY

„Dieu m'avait mis sur „terre pour soulager les „souffrance de mes sem- „blables. "

Dernières paroles **de l'abbé SOURY 1727-1816**

Nous ne cesserons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de 40 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise doit faire usage de la **JOUVENCE de l'abbé SOURY** à des intervalles réguliers, **si elle veut éviter** l'afflux du sang au cerveau. la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme et, ce qui est pis encore, la mort subite. **Qu'elle n'oublie pas** que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles : **Tumeurs, Cancerts, Neurasthénie, Maladies de l'estomac, de l'intestin,** etc., etc ,

La **JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY** se trouve partout. La boîte **3 fr. 50,** franco **4 fr.** Les 3 boîtes franco contre mandat 10 fr. 50 adressé à **Mag. DUMONTIER,** pharmacien. 3, place de la cathédrale, ROUEN.

Notice et Renseignement confidentiels gratis

Se trouve dans toutes les pharmacies de la Suisse

Dépôt général pour la Suisse : Cartier & Jörin, droguistes, Genève.

764

JE N'AI PAS DE CHANCE

disent tant de commerçants qui aimeraient augmenter leur débit et pourtant la chose est fort simple. Vendez à vos clients de bonne marchandises à des prix modérés. C'est à ce principe que je dois ma grande clientèle augmentant de jour en jour.

Malgré la hausse énorme je puis offrir :

Souliers très forts pour ouvriers,	No 39-48	Fr. 7.80
Souliers à lacets pour hommes, crochets ferrés	„ „ „	9.—
Souliers de dimanche pour messieurs, solides et élégants	„ „ „	9.50
Souliers de dimanche pour dames, solides et élégants	No 36-42	Fr. 7.30
Souliers pour dames, ferrés, solides	„ „ „	6.50
Souliers pour garçons et **fillettes,** ferrés	No 26-29	Fr. 4.30
Souliers pour garçons et **fillettes,** ferrés	No 30-35	Fr. 5.30
Souliers ferrés pour garçons	No 36-39	Fr. 6.80

MAISON DE CHAUSSURES

Rud. HIRT à Lenzbourg

Catalogue avec plus de 300 illustrations, gratis et franco.

Chauffage central

à eau chaude et à vapeur

751 **NOMBREUSES REFERENCES**

FABRIQUE DE MACHINES, FRIBOURG

LOUIS WERRO, Montilier près Morat Fribourg

Fabrique de montres de confiance fondée en 1896.

Remontoirs ancres, très solides et bien réglés, pour hommes et dames.

En nickel ou acier noir à Fr. 8.50, 9.50, 11.— et 12.—

En argent contrôlé et gravé à Fr. 15.— 16.— 18.— et 20.—

Chaque montre est munie d'un bulletin de **garantie** pour **3 ans.** Envois franco contre remboursement. — Pas de vente par acomptes. Atelier spécial pour rhabillages de montres de tous genre ; aux prix les plus bas. 752

On accepte en paiement les vieilles boîtes de montres or et argent.

Vin blanc

de raisins secs Ia

à 20 frs. les 100 litres

Analysé par les chimistes.

Vin rouge

garanti naturel, coupé avec vin de raisins secs

à 27 frs. les 100 litres

Echantillons gratis et franco

OSCAR ROGGEN, MORAT.

GALA PETER

7 291 G a. LE PREMIER DES CHOCOLATS AU LAIT

ESSOREUSES Machines à tordre le linge

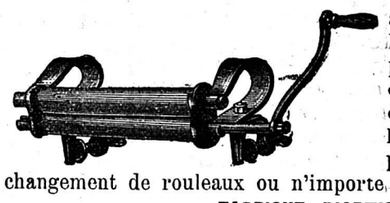

avec **vis régulateur et ressort double. Meilleure construction et la plus solide avec rouleaux en caoutchouc de 1re qualité. Rouleaux de réserve disponibles dans toutes les grandeurs.** Je me charge de la réparation de toute machine défectueuse soit changement de rouleaux ou n'importe quoi.

FABRIQUE D'ARTICLES EN CAOUTCHOUC

SPECKER'S Wwe, ZURICH I

Kuttelgasse n° 19, Mittlere Bahnofstrasse

FROMAGES DE GRUYÈRE ET DU JURA

les meilleurs fromages suisses

Nous expédions contre rembours dans tout le canton du Valais par pièces de 15 à 25 kilos ou par colis postal de 5 à 10 kilos contre rembours.

MAIGRE 1er choix	**70 à 80** le ½ kg.	MI-GRAS	**85 à 90** le ½ kg.
MAIGRE 2e choix	**60 à 65** „	GRAS de Montagne	**1.20 à 1.40** „

Pour dessert et petit ménage petite pièce de gras de 5 kilos. à **2.30** le kg.

Rabais aux négociants par 6 et 12 pieces.

S'adresser à **MAILLARD à Chatillens-Oron Vaud.**

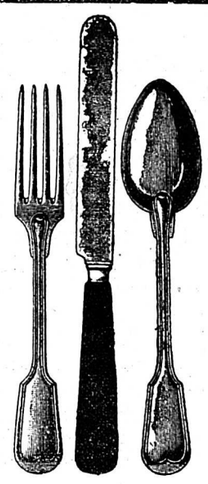

BEAUCOUP D'ARGENT

économise celui qui achète au **COMPTANT** directement en **FABRIQUE.** J'offre à des prix incroyables de bon marché de magnifiques

SERVICES DE TABLE EN ARGENT ALPACCA

métal extra blanc et dur, **fortement argenté** imitation parfaite de l'argent mais plus fort et plus solide

Cuillers de table 1/2 douz.	Fr **6.-**	Valeur réelle	Fr. **18.-**
Fourchettes de table „	„ **6.-**		„ **18.-**
Cuillers à café „	„ **4.-**		„ **12.-**
Louche à potage, la pièce	„ **5.-**		„ **15.-**
Saucière à pied, „	„ **14.-**		„ **30.-**

COUTEAUX { Acier anglais / Manche ébène } Fr. **7.75** (Valeur 18.-)

BIJOUX Or Plaqué inaltérable

Superbe CHAINE double dite „Gentleman"	à Fr.	**5**	Valeur réelle Fr.
— SAUTOIR coulant moderne avec joaill			
— COLLIER Pendatif avec médaillon			
— BRACELET-CHAINE avec médaille	pièce		**18**

Montres-Remontoir { pour hommes et dames garanties 3 ans

NICKEL ou ACIER depuis Fr. 5.—	valeur réelle	Fr.	15.—
ARGENT massif „ „ 10.—		„	25.—
OR décor riche „ „ 24.—		„	50.—

Régulateurs { marchant 15 jours à sonnerie, cabinet riche en noyer poli, hauteur 70 cm. vendu partout ailleurs Fr. 35.— à 40.— seulement Fr. **18.50**

Beau cadeau à tout acheteur.

Tout envoi ne donnant pas satisfaction est repris ou échangé

A. WEBER, fabricant à GENÈVE Fondée 1883

SAVON D'OR Schuler

Pareil au talisman merveilleux de la fée,
Le Savon d'Or dispense et blancheur et beauté.
Le monde entier lui sait une vertu si bonne
Que de la perfection lui seul tient le record.

A VENDRE D'OCCASION

faute d'emploi et à moitié prix, un appareil de photographie avec machine d'agrandissement, le tout à l'état de neuf.

MARBRERIE

Le soussigné avise le public qu'il vient d'établir **à Sierre** un atelier de marbrerie — Cheminées — Marbres pour meubles — Spécialité de monuments funéraires

752 J. PERRUCHI

Epicéa

laine de bois **pour emballages de fruits**

S'adresser au fabricant

Emile ROD

à VILLENEUVE

5 à 20 francs par jour à tous

Homme ou dame sans quitter emploi Travail honorable, placement assuré. Très sérieux. Ecrire à Dupré, 25 rue Monthoux à Cenève. 545

En 2-8 jours

es *goîtres* et toutes *grosseurs au cou* dispa raissent: 1 flac. à **fr. 2.20** de mon *eau anti goitreuse* suffit. Mon *huile pour les oreilles* guéri tout aussi rapidement *bourdonnement* et *du reté d'oreilles*, 1 flacon **fr. 2.20.**

S. FISCHER, méd.
à Grub Appenzell Rh.-E.) 76

Lot principal ev. **600000** marcs soit **750000 fr.** en or	ANNONCE DE FORTUNE	LES LOTS sont GARANTIS par l'Etat

Invitation à la participation aux

CHANCES DE GAIN

aux grands tirages des primes garantis par l'Etat de Hambourg dans lesquels

9 MILLIONS 538,092 MARCS

seront sûrement tirés.

Dans ces tirages **avantageux**, contenant selon le prospectus seulement 94000 billets, les LOTS suivants DOIVENT ÊTRE FORCÉMENT GAGNÉS en 7 tirages dans l'espace de quelques mois, savoir :

Le plus gros lot possible, est éventuellement **600.000** marcs soit Fr. **750.000** en or. En spécial il y a les suivants lots principaux :

1 prime à	**300000** marcs	1 lot à	**40000** marcs
1 „	**200000** „	1 „	**30000** „
1 „	**60000** „	7 „	**20000** „
1 „	**50000** „	1 „	**15000** „
1 „	**45000** „	11 „	**10000** „
1 „	**40000** „	36 „	**5000** „
1 „	**35000** „	103 „	**3000** „
1 „	**30000** „	161 „	**2000** „
1 lot à	**100000** „	543 „	**1000** „
1 „	**60000** „	577 „	**300** „
1 „	**50000** „	171 „	**200** „

La loterie contient en somme 45550 lots et 8 primes parmi 94000 billets, de sorte que presque la moitié des billets émis doit sûrement gagner Les primes sont des gains additionnels, échéant dans chaque tirage au billet respectif qui sera tiré le dernier d'un lot principal conformément au réglement du prospectus.

Le plus gros lot possible du 1er tirage est de Mk. **50000,** celui du 2e tirage Mk **55000,** 3e Mk **60000,** 4e Mk **65000,** 5e Mk **70000,** 6e Mk **80000** et celui du 7e tirage final.

Marcs 600000 soit fr. 750000.

L'émission des billets se fait en billets entiers, demi et quarts de billets. Le demi, respectivement le quart de billet ne donne droit qu'à la moitié, respectivement qu'au quart de la somme gagnée par le numéro du billet

J'expédie les billets, donnant droit au PREMIER tirage, officiellement fixé au prix net de: Francs **7.50** le billet entier
„ **3.75** le demi-billet
„ **1.90** le quart de billet.

Les mises des tirages suivants et la distribution des lots sur les divers tirages sont indiquées dans le prospectus OFFICIEL qui sera gratuitement expédié à chaque participant, ainsi qu'à tous ceux qui en font la demande. Chaque participant reçoit de moi immédiatement après le tirage la liste officielle des lots.

Le paiement et l'envoi des sommes gagnées se font par moi directement et promptement aux intéressés et sous la discrétion la plus absolue.

☐ Chaque commande peut se faire en un mandat poste ou contre remboursement. Frais de remboursement : 50 centimes.

☐ A cause de l'époque rapprochée du tirage on est prié d'adresser les ordres immédiatement cependant jusqu'au **26 Avril** en toute confiance à 761

Samuel HECKSCHER senr.,
Banquier à **Hambourg.** (*Ville libre*)

A LOUER

un petit hôtel de montagne. Arrangement pour familles et pensionnaires.

S'adresser au Journal.

La fabrique d'articles en Papier

A. Niederhäuser, Granges (Soleure)

livre franco de port contre versement préalable de la valeur, sinon contre remboursement :

1000 enveloppes format commercial **2.--**

Papier à lettres **500** doubles feuilles pet. for. en octave **1.50**
500 doubles feuilles quarto for. commercial **3.—**

Prix-courant et échantillons d'enveloppes, de papier d'emballage gratis

Médaille d'Or à l'Exposition universelle de Liège 1905.
Médaille d'Or à l'Exposition universelle de Milan 1906.

LACTINA SUISSE

Lait artificiel pour veaux

Fonctionne sous le contrôle du laboratoire fédéral

Aliment complet **REMPLAÇANT AVEC UNE ÉNORME ÉCONOMIE LE LAIT NATUREL**

pour l'élevage des veaux, porcelets, etc.

(Maison fondée en 1852)

En sacs de 5, 10, 25 et 50 kilogs.

A. PANCHAUD, Fabric. à VEVEY

En vente chez les principaux négociants droguistes et grainiers.

L'IVROGNERIE N'EXISTE PLUS

Un échantillon de ce merveilleux Coza est envoyé gratis.

Peut être donné dans du café, du the, du lait, de la liqueur, de l'absinthe, de la bière, de l'eau ou de la nourriture sans que le buveur ait besoin de le savoir

La poudre **COZA** vaut mieux que tous les discours du monde sur la tempérance car elle produit l'effet merveilleux de dégoûter l'ivrogne de l'alcool. Elle opère si silencieusement et si sûrement que la femme, sa sœur ou la fille de l'interesse peuvent la lui donner à son insu et sans qu'il ait jamais besoin de savoir ce qui a cause sa guerison

La poudre **COZA** a reconcillie des milliers de familles, sauve des milliers d'hommes de la honte et du deshonneur, et en a fait des citoyens vigoureux et des hommes d'affaires capables ; elle a conduit plus d'un jeune homme sur le droit chemin du bonheur et prolonge de plusieurs annees la vie de beaucoup de personnes.

L'institut qui possède cette merveillense poudre envoie gratuitement à tous ceux qui en font la demande, un livre de remerciements et un echantillon. La poudre est garantie absolument inoffensive.

ECHANTILLON GRATUIT

Coupon No 416
Découpez ce coupon et envoyez-le à l' institut à Londres.
Lettres à affranchir à 25 cts.

COZA INSTITUTE

Dept. 416

62, Chancery Lane Londres (Angleterre)

Bulletin politique

L'Angleterre amie de l'Espagne

L'entrevue qui vient d'avoir lieu à Carthagène entre le roi d'Angleterre et le roi d'Espagne a-t-elle un caractère politique? Les uns disent oui. Les autres disent non. Les uns et les autres ont raison.

Et d'abord il est très difficile de distinguer l'entrevue de souverains avec caractère politique de l'entrevue sans caractère politique. Le roi d'Angleterre et le roi d'Espagne sont des rois constitutionnels. Mais l'un et l'autre exercent sur la politique extérieure de leurs pays respectifs une action directe et souvent décisive. C'est le roi d'Angleterre qui a voulu, réalisé, resserré le rapprochement franco-anglais et qui par son voyage de Paris en 1903, voyage si discuté à l'époque, a pris l'initiative d'une politique que le succès a pleinement justifiée. Le rôle du roi d'Espagne dans les évènements des dernières années n'a été ni moins important ni moins heureux. Longtemps l'Espagne avait hésité à s'orienter. La reine mère, clairvoyante préparatrice du règne de son fils ,fut la première à choisir l'orientation franco-anglaise, conseillée depuis longtemps par M. Leon y Castillo, qui, de son ambassade du boulevard de Courcelles, n'a cessé de donner à son gouvernement les plus utiles avis .Mais le mérite de ces initiateurs ne diminue pas celui du jeune roi. Alphonse XIII s'est assimilé les principes de la politique engagée avant sa majorité. Il a communiqué à cette politique sa juvénile ardeur. Il en est devenu le meneur incontesté. Comment veut-on que dans ces conditions, sa rencontre avec Edouard VII puisse n'avoir pas de portée politique?

Il faut ajouter toutefois que pour que cette rencontre soit politiquement intéressante, il n'est pas nécessaire qu'un «accord» y ait été conclu. La politique anglo-espagnole a de lointaines racines. Elle s'est manifestée dès 1902. Dès que les négociations franco-anglaises se sont engagées, il a été entendu à Paris, à Londres et à Madrid que l'Espagne y serait associée. Et elle s'y est effectivement associée par le traité du 3 octobre 1904. En épousant, le 31 mai 1906, une nièce du roi d'Angleterre, Alphonse XIII a suivi l'inspiration de son cœur. Mais il a souscrit très nettement à la signification politique de ce mariage d'inclination. Aussi bien, à ce moment même, cette signification venait de s'accuser à la conférence d'Algésiras.

Toutes fois qu'on veut apprécier la situation des puissances, on est forcé de revenir à ce critérium. La conférence d'Algésiras fut en effet, pour toutes les combinaisons diplomatiques dont l'Europe est le théâtre, ce que les ingénieurs appellent un «essai de résistance». Au point de vue de la triple entente franco-anglo-espagnole, cet essai dépassa les espérances. Le duc d'Almodovar, M. Moret, et plus encore le roi lui-même, ne se contentèrent pas de résister à l'énergique pression de l'Allemagne. Ils réagirent contre les personnalités espagnoles qui, comme M. Villanueva, dans la presse, comme M. de Ojeda dans la diplomatie, ne perdraient pas une occasion de critiquer ou de contrarier l'accord des puissances occidentales.

On a dit de certains côtés que l'Angleterre et l'Espagne s'étaient liées par une convention militaire, qui, en cas de guerre, mettrait à la disposition de la flotte anglaise les ports espagnols. Rien ne permet d'ajouter foi à cette nouvelle ainsi présentée. Et, d'ailleurs, à quoi bon une convention de ce genre? Si une guerre maritime éclatait, — que rien heureusement ne permet de prévoir, — il est évident que les rapports d'intimité formés pendant la paix se transformeraient presque spontanément en vue des exigences nouvelles résultant de ce conflit. Que les flottes anglaises puissent dans la Méditerrannée compter sur des facilités nombreuses, c'est ce dont personne ne doute. L'Espagne a-t-elle pris des engagements dès à présent? En prendra-t-elle ultérieurement? Cela importe peu. Car il y a des faits qui commandent les politiques et déclenchent les ressorts tendus antérieurement. Dans l'hypothèse d'une guerre européenne, ce déclenchement serait subit et général. C'est même pour cela qu'une telle guerre serait la plus formidable que le monde ait jamais vue. Et c'est pour cela que l'effort loyal des gouvernements doit tendre à l'éviter.

* * *

Une crise ministérielle en Belgique

On sait dans quelles difficultés se débattait le gouvernement belge, depuis quelque temps, à propos principalement de la loi sur les mines. D'un jour à l'autre, il fallait s'attendre à une crise; la majorité sur laquelle s'appuyait le ministère ayant été considérablement affaiblie, celui-ci devait fatalement succomber. C'est ce qui s'est produit hier jeudi ensuite de la discussion d'un amendement proposé ces hydrauliques (vente, achat) sera placée par un ancien président du Conseil. Cet amendement était relatif à la réglementation du travail dans les charbonnages à laquelle le gouvernement est hostile.

Le comte de Smeet de Nayers, chef du cabinet, a fait à la Chambre une déclaration dans laquelle il annonce officiellement la démission du ministère.

Le roi Léopold a été prévenu télégraphiquement par son secrétaire, M. Carton de Wiart. S .M., qui se trouve actuellement en France, reviendra à Bruxelles samedi ou dimanche.

CONFEDERATION

Chambres fédérales

Dans sa séance de jeudi matin, le CONSEIL NATIONAL a terminé la discussion de la loi relative aux brevets d'invention. Il s'est prononcé pour le principe de l'obligation d'apposer un signe apparent sur les objets brevetés.

L'ensemble de la loi a été adopté sans opposition et le projet retourne au Conseil des Etats.

Le Conseil national a liquidé ensuite plusieurs affaires de chemins de fer, parmi lesquelles la concession d'une ligne de Viège à Gletsch.

Puis MM. Speiser (Bâle-Ville) et Calame-Colin (Neuchâtel)ont rapporté sur le projet portant allocation de suppléments de traitements aux employés et fonctionnaires fédéraux. La commission a proposé, à l'unanimité, l'entrée en matière.

M .Maechler (St-Gall) a invité le Conseil fédéral à examiner la création de caisses d'épargne pour le personnel de l'administration fédérale.

M. le conseiller fédéral Comtesse a exposé le point de vue du département des finances.

L'orateur a fait remarquer que l'allocation de suppléments de traitements aux employés et fonctionnaires fédéraux constituerait une dépense, non point passagère, mais permanente, et qu'elle nécessiterait une revision de la loi sur les traitements.

L'entrée en matière a été votée ensuite.

A la discussion par articles, toutes les propositions tendant à modifier le projet du Conseil fédéral ont été repoussées.

Au vote final, le projet portant allocation de suppléments de traitements aux fonctionnaires et employés fédéraux a été adoptée à l'unanimité.

Il sera alloué une allocation supplémentaire de fr .100 aux fonctionnaires et employés mariés et fr .50 aux célibataires.

M. Secrétan (Vaud) a rapporté ensuite sur le projet accordant des indemnités analogues aux fonctionnaires et employés des Chemins de fer fédéraux.

Le rapporteur a proposé l'entrée en matière, mais il a critiqué l'attitude des comités des associations du personnel, qui se sont permis de fixer un délai à l'Assemblée fédérale pour faire droit aux desiderata des employés.

M. Secrétan a ajouté que cette attitude risquait fort de compromettre devant le peuple suisse la revision de la loi sur les traitements.

Au vote, le projet accordant une allocation supplémentaire aux fonctionnaires et employés fédéraux a été adopté.

Séance levée à 1 h. 20.

Le CONSEIL DES ETATS s'est occupé du recours du citoyen Baettig, de Sempach, contre une décision du gouvernement lucernois qui lui refuse une patente d'auberge. Contrairement à la décision prise par le Conseil national, le Conseil des Etats a résolu de déclarer le recours fondé.

L'affaire retournera donc au Conseil national.

M. von Arx (Soleure) a rapporté sur la revision des articles 13 et 14 de la loi sur l'alcool. Il s'agit de faciliter aux détenteurs de licences pour la dénaturation l'importation directe de l'alcool qui leur est nécessaire.

Le projet a été adopté.

On sait que le Conseil national a repoussé l'entrée en matière.

Séance de vendredi 12 avril.

Le CONSEIL NATIONAL a terminé la discussion du projet règlementant l'exercice du droit de grâce.

L'article 8, prévoyant l'introduction de la grâce conditionelle est supprimée et le projet est adopté par 99 voix contre 5.

On passe au vote final sur le projet de loi sur l'organisation militaire. Une proposition de M. Scherrer-Fühlemann, tendant à renvoyer la votation jusqu'à ce qu'on soit fixé sur les conséquences financières, soit jusqu'à la session de juin, est écartée à une grosse majorité.

Le vote a lieu à l'appel nominal.

Résultat: 127 oui, 3 non. MM. Durrenmatt, Evéquoz et Hochstrasser, 6 abstentions MM. Hofmann, Legler, Loretan, Henri Scherrer, Scherrer-Fühlemann et Schwandter.

Puis, MM. Muller (Berne) et Martin (Neuchâtel), rapportent sur l'initiative contre l'absinthe. La commission invite le Conseil fédéral à présenter un rapport aux Chambres fédérales.

Au CONSEIL DES ETATS a lieu également le vote final sur la loi militaire. Résultat: le projet est adopté par 40 voix contre une abstention, M. Schumacher de Lucerne.

Tir d'artillerie

Mercredi, l'école de recrues d'artillerie de Payerne, dirigée par le colonel Kunz, a procédé à des exercices de tir des plus intéressants sur les hauteurs qui dominent le village de Cugy.

Ces tirs ont eu lieu en présence d'une trentaine de colonels et officiers supérieurs, à leur tête, M. le colonel Muller, président de la à l'activité et à la compétence de la commission cantonale des apprentissages, qui appor- Confédération, et M. le colonel Techtermann, commandant du 1er corps d'armée. Il s'agissait principalement d'essayer la nouvelle pièce du calibre 12, fournie par la maison Krupp, d'Essen. Cette pièce, à recul sur affût, pèse avec son avant-train, 4400 kg. La bouche à feu proprement dite pèse 2073 kg. Elle lance des projectiles, pesant avec leur cartouche 30 kg. 500 gr. La charge, composée d'une poudre spéciale, pèse 3 kg. 900; la douille en cuivre a un poids de 5 kg. 500.

Cette pièce peut lancer des obus à une distance de 10 km.; la portée pour les schrapnells est de 9 km. 500.

La vitesse initiale des projectiles est de 660 mètres à la seconde, et la vitesse restante (à l'arrivée de 10 km.) de 240 mètres à la seconde.

La charge des obus comprend 1 kg. 05 de poudre brisante. Les schrapnells contiennent chacun 500 balles de 16 grammes.

Il a fallu 10 chevaux aidés d'une trentaine d'hommes pour amener cette pièce d'artillerie sur la colline qui domine Cugy, au sud. Les jours précédents, 6 chevaux suffisaient à cette tâche. Ce travail a été des plus intéressants, et il est regrettable qu'aucun photographe ne se soit trouvé là pour prendre un instantané de cette scène.

Les exercices ont commencé à 8 h. 15, par le tir de la batterie de siège, composée de 4 pièces de 12:

Il a été tiré:
à 6500 mètres 28 obus et 20 schrapnells
à 7500 mètres 28 obus et 20 schrapnells
à 5800 mètres 28 obus et 20 schrapnells
à 5800 mètres 28 obus et 20 chrapnells

Les pièces étaient dissimulées derrière des épaulements construits par la troupe.

Ces tirs se sont terminés vers 10 h. 1/2.

A 11 heures précises ont commencé des essais du nouveau canon. L'ennemi était figuré par des groupes d'infanterie, placés à 7000 mètres, et par une batterie d'artillerie, à 8000 mètres. Sur chaque but, il a été tiré environ 25 obus et 20 schrapnells.

Sans vouloir préjuger la décision des experts, on peut toutefois dire que les essais de ce nouveau canon ont été très satisfaisants.

Des ingénieurs de la maison Krupp et le colonel Gressly, représentant de cette dernière, assistaient à ces essais.

Sauf le renversement d'une pièce de la batterie de siège, tout s'est passé dans un ordre parfait et sans aucun accident.

M. Zemp

Les nouvelles de la santé de M. Zemp continuent à être peu satisfaisantes.

Il ne peut être question que l'honorable conseiller fédéral reprenne son poste avant un certain temps. Les médecins lui ont conseillé de prendre un congé et de se soumettre à une cure prolongée; on assure même que si celle-ci ne donnait pas les résultats attendus, M. Zemp devrait quitter le Conseil fédéral.

Nous voulons espérer que cette prédiction ne se réalisera pas et que M. Zemp trouvera le rétablissement qu'il va chercher.

Subvention fédérale au Lœtschberg

Le Conseil fédéral adresse aux Chambres fédérales un message concernant une subvention fédérale de cinq millions de francs au Lœtschberg pour l'établissement d'un deuxième tunnel.

VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

Séance du 10 avril.

MM. les Chefs des départements de l'Instruction publique et de l'Intérieur sont délégués pour représenter le Conseil d'Etat à l'Assemblée générale de la Société Valaisanne d'Education qui aura lieu à Saxon le 23 avril courant.

— Léon Cina, à Salquenen, est nommé cantonnier pour le cantonnement No 88 de la route Sierre-Rumeling.

— Est approuvé sous certaines réserves le règlement de police de la commune d'Icogne.

— La commune et paroisse de Ried-Mœrell est autorisée à émettre une loterie en vue de la construction de son église.

— Est homologué l'acte de vente passé entre la commune de Troistorrents et N. Mathias Lange, d'un terrain à Morgins en vue de la construction d'un hôtel-pension.

— Il est accordé à M. Paul Burkardt à Sion un droit d'enseigne pour son établissement sous le nom de «Restaurant-Pension des Mayens des Plans».

— Il est prononcé deux amendes de fr. 20 pour contravention aux articles 1 et 3 de la loi sur les hôtels, cafés, etc.

— M. Ch. de Rivaz à Sion, est désigné comme membre et président de la commission chargée de la taxe des terrains appartenant à la Société des Hôtels de Sierre, à exproprier en faveur de la Société pour l'industrie de l'Aluminium.

Vendons nos forces hydrauliques

On sait que le Conseil fédéral soumet aux Chambres un projet de révision constitutionnelle en vue de préparer une législation fédérale sur les forces hydrauliques. Dès que cette loi sera mise en vigueur l'utilisation des forces hydrauliques (vente, achat) sera placée sous la haute surveillance de la Confédération. Les cantons octroireront les concessions et percevront des droits et redevances à payer pour l'usage des forces hydrauliques. La dérivation à l'étranger ne pourra s'effectuer sans l'autorisation du Conseil fédéral. Le projet du Conseil fédéral va même beaucoup plus loin. Il assure, par la loi future, sous réserve d'exceptions, un effet rétroactif sur les concessions actuelles. C'est peut-être étendre par trop la théorie toute puissante de l'Etat.

Quoi qu'il en soit, les communes valaisannes auxquelles s'offre actuellement l'occasion de traiter pour la vente des forces hydrauliques de leurs cours d'eau, feront bien de ne point trop traîner ces tractations en longueur. Elles éviteront tous les désagréments du fatras législatif, et pourront poser plus librement leurs conditions.

Les examens d'apprentis

Toujours mieux — Une intéressante exposition — Soirée de clôture.

Pour la première fois, depuis l'institution de la loi sur les apprentissages, les examens d'apprentis ont eu lieu hors de la capitale. C'est à la jolie cité progressiste de Martigny qu'est échu cette année le soin de les organiser et de préparer l'exposition des épreuves et travaux d'apprentis. Et, il faut le proclamer, les autorités ainsi que la Société des Arts et Métiers de la localité se sont bien acquittées de cette tâche.

M. Genoud, l'expert fédéral a déclaré que rarement, il avait vu en Suisse des examens mieux organisés. Ce qui est très flatteur pour notre canton et pour Martigny en particulier.

Que dire maintenant de l'exposition des pièces d'épreuve et des travaux d'atelier? Nous l'avons visitée hier jeudi et l'avons trouvée très intéressante. Elle nous a laissé une excellente impression, tant au point de vue de l'organisation qu'à celui de la bienfacture des objets exposés. Tout dans cette exposition témoigne d'un travail sérieux et persévérant, d'où l'habileté professionnelle n'est pas exclue.

Dans la grande salle de l'Institut populaire, sont exposés les travaux féminins; il y a de très jolis ouvrages des écoles professionnelles de filles de Salvan, Martigny, Monthey, Sion, Vouvry, de l'école de couture de Vérolliez. On peut remarquer un progrès sensible dans les dessins de coupe si importants au point de vue professionnel. Au fond de la salle, les élégants costumes de dames rivalisent de joliesse; elles ont véritablement des doigts de fées, nos apprenties. Nous sommes certain que le nombreux public, qui se pressera ces jours à la grande salle de l'Institut Populaire, sera agréablement surpris de voir des travaux aussi bien exécutés.

L'exposition des travaux d'apprentis et des cours professionnels de garçons d'Ardon, Sierre, Vouvry, Monthey, Viège, Martigny est au sous-sol. Ici, comme pour les travaux féminins, on est frappé par les progrès réalisés d'année en année par nos futurs artisans. C'est très réjouissant quand l'on considère que pendant trop longtemps les arts et métiers dans notre canton sont restés enlizés dans la plus fâcheuse routine.

* * *

Jeudi soir, à neuf heures a eu lieu dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, la cérémonie de clôture des examens. MM. les conseillers d'Etat Bioley, Couchepin, et la commission cantonale des apprentissages y assistaient. La fanfare de Martigny, la «Cécilia» prêtait son gracieux concours. Une foule serrée se pressait dans la salle qui était archi-comble Ceci nous prouve tout l'intérêt qu'à Martigny, on porte au développement des arts et métiers.

Avant de procéder à la lecture des notes, M. Pellissier, président de la commission cantonale des apprentissages adresse l'allocution d'usage aux apprentis. En quelques mots bien sentis, il développe le but de la législation sur les apprentissages, œuvre qui a été approuvée par le pays tout entier et qui en instituant l'obligation des examens, a beaucoup contribué au relèvement des métiers dans notre canton. L'orateur déclare ensuite que l'impression des experts a été des plus favorable. Il en fait ses compliments aux autorités locales qui ont compris le devoir de concourir à la bonne marche des apprentissages. En terminant, M. Pellissier dit que les méthodes vieillottes et désuètes doivent être abandonnées; par ce moyen seul, la petite industrie du pays se maintiendra et ne sera pas étouffée par les grandes industries de l'étranger qui tendent par trop à envahir notre Valais.

Des applaudissements chaleureux couvrent la fin du discours de M. Pellissier; puis on proclame les résultats des examens. Presque tous les apprentis et apprenties ont réussi à doubler le cap redouté et obtiendront leur diplôme, dès qu'ils auront terminé l'apprentissage. Leurs notes sont bonnes en général. C'est dans la branche du dessin que se trouvent spécialement les notes médiocres.

Ce résultat ne doit pas nous étonner, si l'on considère que, à part ceux qui peuvent suivre les rares cours professionnels qui se créent d'année en année, nos jeunes gens et jeunes filles ne reçoivent dans les écoles aucune notion de dessin.

M. Bioley, chef du département de l'intérieur, clôt la cérémonie par une magistrale allocution. Il exprime un sentiment de profonde satisfaction de voir une si nombreuse participation à cette fête du travail. Il n'attendait pas moins de la population de Martigny. Ce lui est une nouvelle preuve de la sympathie toujours plus grande que rencontre l'œuvre si importante des apprentissages, qui a donné d'heureux résultats: « «Ces heureux résultats, dit l'orateur, nous les devons à sa tâche un dévouement digne de tout éloge; nous les devons ensuite à tous les hommes intelligents qui s'intéressent au développement des arts et métiers, aux experts qui ont présenté de si intéressants rapports sur la bonne marche des examens; aux autorités de Martigny, à la commission des apprentissages et à la Société des Arts et Métiers de Martigny.»

M. Bioley fait un tableau comparatif de ce qu'était l'instruction autrefois et de ce quelle est aujourd'hui. L'enseignement professionnel était naguère lettre morte et inconnue; c'est pourquoi il y avait beaucoup de gâte-métiers. Enfin, on a compris qu'en ce domaine comme ailleurs, il fallait rompre avec la routine; et c'est pourquoi le législateur a créé l'œuvre des apprentissages. Nous sommes maintenant dans la bonne voie; il ne s'agit que d'avancer».

L'honorable conseiller d'Etat termine son éloquent discours par une recommandation qu'il adresse aux apprentis: «Jeunes gens et jeunes personnes, leur dit-il, pénétrez-vous de la noblesse de votre tâche. Respectez-la, en accomplissant toujours consciencieusement votre devoir sous l'œil de Dieu».

Les paroles de M. Bioley sont vivement applaudies et produisent une excellente impression sur le nombreux auditoire .

M. Georges Morand, président de Martigny-Ville prend à son tour la parole et invite les jeunes gens et les jeunes filles à une petite sauterie gracieusement offerte par la «Cécilia» Pensez si cette aimable invitation est accueillie avec plaisir par toute cette jeunesse qui a dû travailler ferme durant trois jours sous l'œil sévère des maîtres et des experts.

*

Nous publions ci-dessous la liste des apprentis diplômés, avec la note moyenne obtenue.

Boulangers: Fontannaz Oscar 1,33; Jacquier Joseph, 1,33; Mathey Antoine 1,33; Pellet H. 1,33; Zuffierey Henri 1,33; Rey Joseph Fabien 1,5; Lugon-Moulin Armand 1,82; Hutter Jos. 2,16.

Charrons: Udry Julien, 1,25; Fischer Fçois 1,37; Maret Félicien 1,57; Murisier Léonce 2,5.

Cordonniers: Berguerand Alfred 1,65; Marcoz Ernest 1,75; Rinaldi Cassien 2; Berthouzoz Joseph 3; Rey-Mermet Eugène 3,25.

Cuisinier: Wögtli Edmond 2,46.

Ferblantiers: Stragioti Emile: 1,67; Della Bianca Giuseppe 2.

Forgeron: Solleroz Jules: 2,2.

Forgeron-maréchal: Duay Louis, 2,1.

Maréchaux: Manera Fernand 2,35; Rey Pierre 2,35; Fusey Cyrille 2,5; Savioz Maurice 2,67.

Mécanicien: Audriaz Joseph 1,55.

Menuisiers: Gurten Rudolph 1,62; Delvecchio Piétro 1,62; Gay-Balmaz Maurice 1,68; Erbaz Joseph 1,93; Maggy Henri 2,12; Exquis Albert 2,25; Erpen Andréas 2,31; Schmidhalter Ed. 2,56; Métroz Joseph 2,56.

Monteur de Galoches: Pillet Simon 1,75; Rossier Emile 2,1.

Peintres en bâtiment: Bossetti Raoul 1,7; Zanada Bernard 2,25.

Serruriers: Gay Augustin 1,71; Providoli Joseph 2,05.

Tailleurs: Holzer Arnold 1,0; Kalbermatten Joseph 1,5; Esselier Adolphe 2,0.

Typographes: Montfort Alfred 1,3; Sermier Albert 1,37; Hiroz Antoine 1,42; Meyer Ferdinand 1,57; Wirthner Charles 2,15.

Dans le prochain numéro, nous donnerons la liste des apprenties.

Sierre — Arts et Métiers

La Société des Arts et Métiers de Sierre fera donner la seconde conférence de M. l'avocat Jos. de Chastonay sur le droit commercial, cautionnements, etc., dimanche, le 14 avril, à 4 h. au Café de la Terrasse (sous-sol).

Cette conférence est publique, tous les artisans et industriels du district y sont cordialement invités, et vu l'actualité et l'importance du sujet traité, il est à espérer qu'ils y viendront très nombreux. Le comité.

Grône — Incendie

On nous téléphone:

Un violent incendie a éclaté ce soir vendredi, vers deux heures dans une maison de Grône, propriété de l'ancien président Bucher. Les flammes, attisées par un fort vent, eurent bientôt fait leur œuvre dévastatrice. L'immeuble a été complètement consumé; mais, grâce à l'intervention immédiate des pompiers de la localité et de ceux des environs accourus en toute hâte, l'incendie a pu être circonscrit. A l'heure où je vous téléphone, le feu est éteint.

Le bruit court qu'un enfant en bas-âge est resté dans les flammes.

L'incendie est dû, dit-on, au fait que la servante de la maison avait négligé de recouvrir son fourneau.

A 3 heures, le cornet d'alarme a retenti à Sion et nos braves pompiers sont partis au secours des sinistrés.

Sion — Concert

Le public sédunois apprendra sans doute avec plaisir que la Société de Ste Cécile de Sion se prépare à donner un concert, sous l'excellente direction de Mme Alfred Delacoste, professeur de musique.

Ce concert, qui aura lieu dans la grande salle du Casino, dimanche 21 avril courant, comprendra des chœurs et solis et un lever de rideau.

Le programme en sera publié prochainement.

Sion — Une soirée réussie

La soirée bretonne donnée par la congréga-

tion des Enfants de Marie a été on ne peut mieux réussie. Le produit de la recette est affecté, on le sait, à l'achat d'accessoires pour la procession de la Fête-Dieu.

Le début a été un chœur chanté avec beaucoup d'entrain, par de jeunes voix fraiches et pures, une diction très claire.

« Doric et Léna », est une touchante idylle. Deux jeunes Bretons que la pauvreté chasse du village, veulent partir à Paris. Ils ont résolu de faire route ensemble, et pour commencer, assis côte à côte au pied d'une grande croix de pierre, ils vont partager leur frugal repas: du lard, du pain noir, des pommes et du cidre. Soudain, on entend sonner une clochette et la jeune payse ne veut point manger avant d'avoir chanté une prière à Marie, prière pathétique qui remue l'âme un peu récalcitrante du gars, car il se met à l'unisson et vient finir la prière avec elle... Mais, nos jeunes Bretons n'ont plus faim; la voix de la cloche qui chante toujours leur rappelle celle du pays natal et les étreint d'émotion. Ils renferment leurs modestes provisions et Léna tend à Doric une feuille de papier pour envelopper le lard et le pain. Doric qui est un peu curieux, lit à haute voix le contenu du feuillet. Ce sont des vers de Briseux, le barde de la Bretagne qui chante le pays natal et conjure les Bretons de ne pas le quitter, de vivre et de mourir dans leurs chaumières. Ces vers émeuvent profondément nos jeunes gens qui changent subitement de décision. Ils resteront dans leur chère patrie, ils y resteront ensemble, car ils se sont « promis », en bénissant le doux poète qu'ils veulent inviter à la noce... s'il vit encore.

Très jolie et aussi bien interprétée que l'idylle, la chanson alternée « Par le petit doigt ». C'est un jeune couple qui veut être uni par ce petit organe de l'être humain dans toutes les circonstances de la vie et même pour aller en paradis, car ils y veulent entrer ensemble.

Un chœur lui succède « Cruelle berceuse » douce et triste complainte chantée avec beaucoup de sentiment et qui emplit l'âme de mélancolie.

Mais, nous voici maintenant à la charmante opérette «La fredaine de Suzette». Suzette est une jeune personne qui « n'est pas tout le monde » c'est la nièce du curé de Pourville. Malgré ce titre un peu austère, elle ne rêve, que chiffons, rubans et dentelles, et sa vieille gouvernante Madeleine a fort à faire pour la mettre à la raison.. Pendant un de ces sermons survient une bourrasque qui oblige une matelote du voisinage à venir se réfugier au presbytère. Celle-ci apprend que la duchesse de Longueville est dans les parages, poursuivie par les frondeurs. Un peu plus tard, la sœur de Condé arrive inopinément avec ses compagnes d'aventure. Elles sont mouillées jusqu'aux os et la gouvernante leur offre quelques vêtements de rechange pendant que Suzette remettra en état les costumes fripés par l'eau. Or, Suzette, à la vue des riches toilettes, est hantée de la folie des grandeurs, elle se revêt des falbalas de la duchesse et joue à la grande dame. Mais les frondeurs sont proches, un soldat a pénétré dans la salle et emporte la pauvre enfant qu'il prend pour Mme de Longueville. La vieille Madeleine qui entre peu après cherche en vain sa petite et se désole; la duchesse et ses suivantes reviennent prendre leurs atours, on s'aperçoit que celui de Madame a disparu et l'on ne sait à quoi attribuer la coïncidence des deux disparitions. Sur ces entrefaites, Suzette réapparaît, escortée de la matelote. Elle a été sauvée par les marins qui l'ont disputée aux frondeurs. Mais l'erreur des soldats, causée par la fredaine de Suzette, sauvegarde la liberté de la duchesse qui comble de cadeaux ses obligées.

Nous ne pouvons que féliciter nos actrices amateurs. Les costumes étaient gracieux, les rôles bien distribués, bien interprétés et nos aimables filles ont révélé au public sélect qui emplissait la grande salle, un singulier sens artistique de la mise en scène, de la pose et des intonations. Les applaudissements nourris, la gaîté et les murmures flatteurs de l'auditoire leur sont d'ailleurs la plus évidente preuve d'un plein succès.

*

A la demande générale, cette soirée sera répétée dimanche 14 avril, avec le même programme.

Rideau, 5 h. et demie, Prix des places: fauteuils fr. 1; chaises fr. 0,60.

Nos recrues

Jeudi sont venues s'équiper à Sion les recrues du bataillon 89 qui vont suivre leur école à Coire.

Aigle-Ollon-Monthey

Jusqu'à nouvel avis, les stations de St-Triphon et Collombey ne sont pas ouvertes au service des marchandises.

Les marchandises à destination d'Ollon et Monthey A.-O.-M. doivent être acheminées via Aigle.

Martigny — Conférence

Profitant du séjour de M. Léon Genoud assistant comme délégué de la Confédération, aux examens d'apprentis, la Société des Arts et Métiers de Martigny a fait donner mercredi soir une conférence à la grande salle de l'Hôtel de Ville. Il y avait salle comble. M. Genoud a parlé de la nécessité pour les artisans et industriels de former des syndicats pour la défense de leurs intérêts. Le sympathique conférencier avait, on s'en souvient, parlé dans le même sens à une conférence donnée récemment à Sion.

Examens d'émancipation

Les examens d'émancipation se tiendront aux jours, heures et lieux ci-après indiqués:

A Sierre le 29 avril, à 8 h. du matin, pour les communes de Chalais, Granges, Grône, Montana, Icogne.

A Sierre, le 30 avril, à 8 h. du matin, pour les communes de Chermignon, Lens, Miège, Mollens, Randogne, Venthône et Veyras.

A Sierre, le 21 mai, à 8 h. du matin, pour les communes de St-Léonard, Chippis et Sierre.

A Vissoie, le 4 mai, à 8h. du matin, pour les communes de la vallée d'Anniviers.

A Vex, le 27 avril à 8 h. 1/2 du matin, pour les communes du district d'Hérens, sauf Ayent.

A Sion, le 7 mai à 8 h. du matin pour les communes de Savièze et Ayent.

A Sion, le 8 mai à 8 h. du matin pour la banlieue de Sion et les communes d'Arbaz, Bramois, Grimisuat, Salins et Veysonnaz.

A Sion, le 1er juin, pour la ville de Sion, moins la banlieue.

A Plan Conthey, le 3 mai, à 9 h. du matin pour Conthey et Vétroz.

A Aproz, le 4 mai à 9 h. du matin pour la commune de Nendaz.

A Ardon, le 27 mai, à 8 h. du matin pour Ardon et Chamoson.

A Leytron, le 6 mai, à 8 h. 1/2 du matin, pour les communes d'Isérables, Riddes et Leytron.

A Saxon, le 7 mai, à 8 h. 1/2 du matin, pour les communes de Saillon, Fully et Saxon.

A Martigny-Ville, le 8 mai à 8 h. du matin, pour les communes de Martigny-Ville (ville et collège) Bovernier, Charrat, La Bâtiaz, Martigny-Bourg et Combes, Trient.

A Bagnes, le 3 mai à 9 h. du matin, pour les communes de Bagnes, et de Vollèges.

A Orsières, le 4 mai, à 9 h. du matin, pour les communes d'Orsières, Sembrancher, Liddes et Bourg St-Pierre.

A Salvan, le 13 mai, à 9 h. du matin, pour Salvan et Finhaut.

A St-Maurice, le 14 mai, à 8 h. du matin, pour les autres communes du district de St-Maurice.

A Monthey, le 15 mai, à 8 h. du matin, pour les communes de Champéry, Collombey, Monthey, Troistorrents et Val d'Illiez.

A Vouvry, le 28 mai, à 8 h. du matin pour les communes de Port-Valais, St-Gingolph, Vionnaz et Vouvry.

Sont soumis aux examens d'émancipation:

Les jeunes gens ayant atteint ou devant atteindre l'âge de 15 ans avant l'ouverture du cours scolaire 1907-1908.

Les jeunes gens qui ont échoué à un examen antérieur. Sont seuls exceptés les écoliers qui fréquentent régulièrement un des trois collèges cantonaux pendant le cours 1906-1907; ceux qui ayant atteint l'âge de 15 ans, en poursuivraient pas leurs études dans l'un de ces établissements, pourront être appelés à un examen ultérieur. Ne sont pas dispensés cependant de l'examen d'émancipation les jeunes gens qui auraient fréquenté ou se disposeraient à fréquenter une école moyenne ou secondaire.

Tous les élèves appelés à passer l'examen d'émancipation doivent apporter avec eux le livret scolaire et le remettre à la commission d'examen. Ceux qui n'en seraient pas munis pour ce jour-là ne seront pas examinés et obligés ainsi, tout en continuant d'aller à l'école, à se présenter l'année suivante devant le jury.

Les élèves des écoles libres sont soumis à l'examen comme ceux des écoles publiques.

Les émigrants

On nous communique le tableau dressé par le bureau fédéral d'émigration pour l'année 1906. Nous en extrayons quelques chiffres intéressant notre canton et la Suisse dans son ensemble.

Les Valaisans qui ont émigré en 1906 sont au nombre de 156 répartis comme suit selon le pays de destination: 111 dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord; 9 au Canada; 1 au Brésil; 35 dans la République Argentine.

Voici comparativement le chiffre annuel d'émigrants valaisans au cours des cinq dernières années: en 1902, il y eut 118 émigrants, en 1903, 117; en 1904, le chiffre monte à 202; en 1905 à 242; en 1906 il y a une diminution sur les deux années précédentes, 156.

Au total 835 de nos compatriotes ont passé l'Océan depuis 1902.

Pour la Suisse voici les totaux d'émigrants durant la même période: 1902: 4707; 1903: 5817; 1904: 4818; 1905: 5049; 1906: 5296.

En 1906, c'est le canton de Berne qui a fourni le plus d'émigrants, 1081; viennent ensuite Zurich, 826; Tessin, 467; St-Gall 411, etc. Dans cette échelle, notre canton occupe en 1906, le 11e rang.

NOUVELLES DES CANTONS

Berne

ACCIDENT DE TRAINEAU

Mercredi, deux hommes de Brienzwiller, nommés Amacher et Schild, ont été victimes d'un grave accident au Brunig, en descendant en traîneau une pente rapide. Amacher a été tué. Schild a été transporté, grièvement blessé, à l'hôpital d'Interlacken. Il a une fracture du crâne. Le père d'Amacher avait été, il y a quelques années, tué à coups de couteau sur le Brunig. Son fils était le seul soutien de la famille.

Genève

CONCERT ORIGINAL

On nous écrit:

Des concerts qui ne manquent pas d'originalité, se donnent en ce moment à Carouge; bien peu de personnes ont eu, jusqu'à ce jour, la faveur d'en entendre de pareils.

L'originalité consiste en ce qu'il faut n'avoir que des pieds (pas de bras) pour faire partie de cette chorale, être de race Orssington, Wyandotte, Brahma-Pootra, Langshans, Plymouth Rocks, Malines, Braekel, Minorque et surtout être... coq, car c'est d'un concert de 156 coqs que nous voulons parler, ils sont rassemblées depuis mercredi dans la grande salle des fêtes à Carouge et accompagnés de leurs amies les poules.

Il y a en outre tous les animaux de basse-cour: canards, oies, dindes, pigeons, (domestiques et voyageurs) lapins, etc., on pourra y admirer également un ennemi de la basse-cour, un superbe aigle vivant, et un autre empaillé.

Nous rappelons aux personnes désireuses de visiter cette superbe exposition, dont l'installation ne laisse rien à désirer, de se hâter, car lundi déjà, ce sera terminé. Voici, du reste, un aperçu du programme: jeudi, passage du jury et ouverture de l'exposition au public, vendredi, samedi et dimanche, de huit heures du matin à six heures du soir, ouverture (chaque jour, lâcher de pigeons voyageurs), lundi tirage de la tombola et clôture de l'exposition.

* * *

LA QUESTION DU LAIT

La Société coopérative de consommation, de Genève, a annoncé son intention de créer, dès le commencement de 1908, une laiterie pour lutter contre la hausse du lait, qu'elle trouve exagérée. Elle ne tient compte ni des hauts prix du bétail, ni de la pénurie des fourrages qui oblige les producteurs à des frais considérables, ni aux difficultés de la main-d'œuvre, les bergers étant devenus une rareté, ni d'une foule de raisons qui ne peuvent être rappelées ici.

Grisons

ETRANGES MŒURS

Le journal le « Freie Rätier » signale de nombreux scandales qui se produisent dans le service de l'assistance publique. Ce journal dit: « Nous vivons actuellement, à ce point de vue, dans les Grisons, dans un état de de barbarie complète.» En dépit de nombreuses décisions du Grand Conseil, beaucoup de communes veulent absolument forcer les gens nécessiteux à retourner dans leurs communes d'origine, ce qui amène des faits révoltants.

Récemment, un vieillard, âgé de soixante ans, était très malade, presque invalide. La commune dans laquelle il résidait, exigea impérieusement qu'il quittât les lieux et se rendît dans sa commune d'origine, bien que les médecins prétendirent que c'était absolument impossible. La mort seule a mis fin aux tourments du malheureux.

Un autre cas attire également l'attention.

Un garçon confiseur était revenu de l'étranger dans un grand dénuement. Pour l'obliger à rentrer dans sa commune d'origine, on cambriola pour ainsi dire sa chambre et on recouvrit entièrement son lit de neige.

Finalement, ne se sentant plus en sûreté, il n'eut d'autre ressource que de quitter cette inhospitalière commune.

Schaffhouse

LES TEMPS CHANGENT

Le gouvernement schaffhousois, ayant besoin d'une somme de trois millions de francs pour augmenter le capital de fondation de la Banque cantonale, s'était adressé à diverses banques françaises pour un emprunt. Les banques en question refusèrent, non pas que l'Etat de Schaffhouse leur parût d'une solvabilité douteuse, mais bien parce que l'emprunt proposé était de trop minime importance.

Vaud

ÉCRASÉ PAR UN TRAIN

L'express Paris-Milan a écrasé jeudi matin, près de Pompaples, le contremaître de l'entreprise Bozzi et Galli, chargée de la pose de la double voie. La victime laisse une jeune femme et quatre enfants.

Zurich

TRAGIQUE SCENE DE MÉNAGE

Un Badois, le nommé Hodel, âgé de quarante ans, tailleur à Zurich, à la suite d'une violente scène de ménage, a frappé sa femme de plusieurs coups de couteau au cou et à la tête, lui faisant de profondes blessures.

Le tailleur, tournant ensuite son arme, un énorme couteau de cuisine, il se taillada la gorge.

Les deux blessés ont été transportés dans un état désespéré à l'hôpital.

* * *

EMPOISONNEMENT OU IMPRUDENCE?

La cour correctionnelle de Winterthour vient de juger une femme accusée d'avoir empoisonné son enfant, âgé de deux ans, en lui faisant absorber de la morphine.

L'accusée a nié avoir agi dans un but criminel en faisant absorber de la morphine à son bébé; elle lui avait fait prendre un médicament contenant ce produit afin de le faire dormir.

Le doute profitant à l'accusée, la jeune mère a été condamnée seulement à deux mois et demi de prison pour homicide par imprudence.

ECHOS

TERRIFIANTE HISTOIRE

Tartarin, chacun le sait, n'a peur de rien.

Les brigands, les apaches, té, ça le laisse parfaitement indifférent. Cependant, à seule fin de ne pas se distinguer de ses semblables, il veut bien condescendre à prendre certaines précautions. C'est ainsi qu'il a un revolver sur sa table de nuit. Pas pour lui, non, mais pour rassurer ses amis.

Or, l'autre jour, Tartarin s'étant endormi du sommeil de l'homme fort et juste, se réveilla au milieu de la nuit à la suite d'un rêve. Une faible clarté lunaire se jouait dans sa chambre. Tout à coup, le regard de notre héros devint fixe. Là, devant lui, au pied de son lit, quelque chose était cramponné. Et ce quelque chose était une main humaine. Quatre doigts serraient la barre et le pouce se dressait menaçant.

Tartarin eut un frisson, pas de peur, oh! non, mais d'indignation. Un malfaiteur osait donc pénétrer chez lui.

De sa main tremblante, pas de peur, mais de colère, il saisit son revolver et visa la main. Une détonation formidable retentit. Tartarin poussa un cri et s'évanouit.

Quand les voisins attirés par le bruit pénétrèrent dans sa chambre, ils trouvèrent le brave homme toujours sans connaissance et le revolver à la main. La couverture de son lit légèrement déplacée, laissait passer son pied nu appuyé contre la barre. Et une légère eraflure à l'orteil révélait le passage de la balle.

Pauvre Tartarin, il avait pris son pied pour la main d'un apache.

N'en riez pas, on peut se tromper, bagasse!

UN BEAU PROCES AUX ETATS-UNIS

Il n'y a que neuf semaines que le procès Thaw a commencé devant les jurés de New-York, et il a déjà englouti une jolie fortune.

D'abord les douze jurés reçoivent chacun dix francs par jour; ce sont, en cette affaire, les plus à plaindre. Les six « court-attendants » ont droit à quinze jours, de même que les six détectives au service de l'accusation. Mais, cela n'est que bagatelles à côté des sommes que palpent les experts. A New-York, tout expert scientifique a droit à cinq cents francs par journée qu'il consacre à un procès, si bien que les six experts de l'accusation coûtent à l'heure qu'il est 150,000 fr. Le total des frais de procédure faits par l'Etat se monte donc à plus de 250,000 francs en y comprenant le traitement des juges, personnel, etc.

Arrivons à la défense. Me Delphin Delmas, le célèbre avocat californien, recevra 500,000 francs, quelle que soit l'issue du procès et un million en cas d'acquittement. Son second, Me Gleason, aura cent mille francs; Me Daniel O Reily, secrétaire de Me Delmas, cinquante mille francs et trois autres avocats, chacun 25 mille francs.

Les onze experts cités par la défense auront droit à 250,000 francs.

Et maintenant faites l'addition.

Nouvelles à la main

Un gros poisson d'avril.

On faisait courir le bruit que le nouveau local du bâtiment des postes à Sion serait mis à la disposition du public pour le premier de ce mois, or ce n'était qu'un mauvais poisson d'avril puisque le fameux panier d'osier effrangé est toujours là.

ETRANGER

FRANCE

LA GREVE DE L'ALIMENTATION

Les tragiques événements qui devaient se produire dans la journée du 12 avril, ne se sont pas produits.

Tout se borne, sauf quelques incidents sans importance, à la grève officiellement et solennellement déclarée par M. Bousquet, à la Bourse du travail, par tous les ouvriers de l'alimentation.

Jeudi soir, à la Chambre syndicale des patrons boulangers, on disait qu'une centaine de boulangeries seulement seraient privées de pain.

D'après les relevés établis, les chômeurs ne seraient qu'au nombre de six cents pour Paris. Dans la banlieue, sur 1407 ouvriers boulangers, 1272 travaillent encore.

RUSSIE

LA DOUMA AGITÉE

La séance de la Douma de mercredi a été fort agitée.

M. Pourichkewitch, vice-président de l'Union des vrais Russes, ayant invité les membres de la Douma à se lever pour honorer la mémoire des personnes qui sont tombées sous les coups des révolutionnaires, M. Golowine, président, a déclaré que cette proposition n'était pas inscrite à l'ordre du jour. M. Pourichkewitch s'écrie alors: « Vous n'êtes pas le président de la Douma, vous êtes le président des gauches.» M. Golowine, se fondant sur l'article 35 du règlement, propose à la Douma d'exclure M. Pourichkewitch de la séance. La Douma vote cette proposition à une grande majorité. MM. Pourichkewitch et Krupensky quittent la salle en proférant des menaces à l'adresse du président.

DEPECHES

RETOUR DE VICTOR-EMMANUEL

Athènes 12. — Le roi d'Italie a quitté le Pirée jeudi soir, à 10 heures, à bord du « Trinacria », se rendant directement à Catane.

LA GREVE DE L'ALIMENTATION

Paris 12. — Un millier d'ouvriers boulangers et pâtissiers ont voté jeudi soir la continuation de la grève. Ils se sont séparés en chantant l'internationale. Quelques arrestations ont été opérées pour refus de circuler.

La Chambre syndicale patronale dit que faute d'ouvriers, quelques boulangeries manqueront de pain vendredi matin. La préfecture de police déclare qu'il y a six cents défections seulement.

Les boulangeries ont été gardées toute la nuit pour empêcher que les grévistes ne portent atteinte à la liberté du travail.

*

Toulon 12. — Les ouvriers boulangers ont voté la grève jeudi soir après des scènes de pugilat.

EN RUSSIE

St-Pétersbourg 12. — Le correspondant du « Morning Post » croit savoir que le gouvernement organise l'occupation armée de la Finlande, et le blocus du littoral pour empêcher l'introduction d'armes.

Il est possible que ces mesures ne seront exécutées qu'en cas de dissolution de la Douma.

*

Lodz 12. — On a tiré hier soir sur une patrouille militaire.

Celle-ci a répondu, tuant une personne et en blessant plusieurs.

*

St-Pétersbourg 12. — En raison de la grande importance qu'ont prise les désordres de Bakou, le général Taube, commandant du corps d'armée, a reçu du tsar l'ordre de prendre les mesures nécessaires pour rétablir immédiatement la tranquillité, et s'enquérir des motifs de la grève des équipages de navire.

Les Pilules Pink purifient le sang

Il est bon de savoir que les pilules Pink purifient le sang. Il est bon de s'en souvenir surtout actuellement au printemps où tout le monde a le sang plus ou moins légèrement en révolution, à cette époque où plus qu'à une autre saison, on constate des éruptions, des rougeurs, des boutons, des furoncles.

Les pilules Pink chassent du corps les humeurs, qui sont en mouvement et sortent par la peau. Un léger traitement avec les pilules Pink vous fera à ce point de vue le plus grand bien; d'autre part, il vous tonifiera et au printemps, chacun a besoin d'un léger tonique, car le changement de saison éprouve, affaiblit beaucoup de personnes. Nous mettons sous les yeux des lecteurs une attestation qui montre l'action des pilules Pink dans les affections de la peau.

Madame Bertha Muller
(Phot. Ebner, Genève.)

Monsieur Muller, de Kemmpten écrit:

« J'ai le plaisir de vous informer qu'à la suite du traitement des pilules Pink, ma femme a vu disparaître des taches qui lui étaient venues sur la figure. D'autre part le traitement des pilules Pink a fait le plus grand bien à son état général.»

Les pilules Pink ont une puissante action sur le sang et sur le système nerveux, et elles guérissent l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies.

Les pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt MM. Cartier et Jörin, droguistes, Genève, fr. 3,50 la boîte, fr. 19 les six boîtes franco.

Notre pire ennemi

c'est le... préjugé. S'il n'existait pas de préjugé, on n'aurait, de nos jours pour le déjeuner, et le goûter pas d'autre boisson que le café de malt de Kathreiner. Car il est scientifiquement établi que ce dernier réunit tous les avantages des boissons analogues, tandis qu'il est entièrement exempt des effets pernicieux qui accompagnent ces dernières ou qui en sont la suite. Que chacun donc qui se trouve imbu encore de ce vieux préjugé cherche à vaincre l'ennemi et que, dans l'intérêt de sa santé et de son bien-être, il ne se prive pas plus longtemps des avantages reconnus du véritable « Kathreiner », dont il peut se convaincre immédiatement par un essai.

A Genève et Lausanne

l'emploi des tablettes Wybert est de grande quantité. Celles-ci ont considérablement garanti depuis 60 ans contre le RHUME, MAUX DE COU, ECHAUFFEMENTS, CATAHRRES.

☞ Attention en achetant. Chaque boîte doit porter le nom du fabricant: Pharmacie d'Or à Bâle. Fr 1, dans toutes les pharmacies.

ABONNÉS ET LECTEURS

DE LA FEUILLE D'AVIS DU VALAIS, faites vos achats dans les magasins et chez les negociants qui publient leurs annonces dans ce journal.

POUR VOS TRAVAUX D'IMPRESSION

ADRESSEZ-VOUS A

L'IMPRIMERIE

E. GESSLER

SION

RUE DE LA DENT-BLANCHE

ADMINISTRATION DU

Journal et Feuille d'Avis du Valais

Circulaires — Livres

Cartes de visite — Cartes d'adresse

Lettres de mariage

Enveloppes — Têtes de lettres

Lettres de faire part

— Journaux — Brochures — Registres —

Actions — Obligations

— Cartes de fiançailles —

Impressions soignées en tous genres

Cartes de vins — Etiquettes pour vins

— Catalogues — Prix-courants —

Affiches — Programmes — Lettres de voiture

Chèques — Memorandums

Factures — Diplômes

— Menus —

etc., etc.

Travail prompt et soigné

MAISON MURE, à Pont-St-Esprit (Gard) A. GAZAGNE, Gendre et Suc., Phen de 1re classe.

MALADIES NERVEUSES

Epilepsie, Hystérie, Danse de Saint-Guy, Affections de la Moëlle épinière, Convulsions, Crises, Vertiges, Eblouissements, Fatigue cérébrale, Migraine, Insomnie, Spermatorrhée

Guerison fréquente, Soulagement toujours certain par le SIROP de HENRY MURE

Succès consacré par 50 années d'expérimentation dans les Hôpitaux de Paris.

FLACON : 5 FR. — NOTICE GRATIS.

PATE et SIROP d'ESCARGOTS de MURE

« Depuis 50 ans que j'exerce la médecine, je n'ai pas trouvé de remède plus efficace que les escargots contre les irritations de poitrine. »

Dr CHRESTIEN, de Montpellier.

Goût exquis, efficacité assurée.

Guérit Rhumes, Catarrhes aigus ou chroniques, Toux spasmodiques, Irritations de la gorge et de la poitrine.

Pâte 1f; Sirop 2f. — Exiger la PATE MURE. Refuser similitudes.

Thé Diurétique de France de Henry MURE

sollicite efficacement la secrétion urinaire, apaise les Douleurs des Reins et de la Vessie, entraîne le sable, le mucus et les concrétions, il rend aux urines leur limpidité normale. — Néphrites, Gravelle, Catarrhe vesical, Inflammations de la Prostate et de l'Urètre.

PRIX DE LA BOITE : 2 FRANCS.

MALADIES DE POITRINE

Traitées avec un Succès remarquable et souvent surprenant par l'usage de la SOLUTION HENRY MURE

Phosphatée, arséniée et créosotée. — LITRE : 5 fr. DEMI-LITRE : 3 fr.

MEME SOLUTION arséniée seulement : LITRE, 4 fr.; DEMI-LITRE, 2 fr. 50.

Réveille l'Appétit et abrège les Convalescences.

SOLUTION HENRY MURE au bi-phosphate cristallisé : LE LITRE : 3 fr.

NOTICE ENVOYÉE GRATIS ET FRANCO SUR DEMANDE.

BRONCHITE CHRONIQUE
RACHITISME, SCROFULE
MALADIES des OS
ÉPUISEMENT NERVEUX
ANÉMIE

Dépôt général de l'ALCOOLATURE D'ARNICA de la TRAPPE DE NOTRE-DAME DES NEIGES

Remède souverain contre toutes blessures, coupures, contusions, défaillances, accidents cholériformes.

DANS TOUTES PHARMACIES. — 2 FR. LE FLACON.

LA TISANE FRANÇAISE

reconstituante

des Anciens Moines

guérit radicalement toutes les maladies d'estomac, du foie et des intestins ; gastrites, dyspepsies, digestions difficiles, etc.

Elle chasse la bile les glaires, les rhumatismes, les vices du sang et des humeurs. Cette bienfaisante, **Tisane Française des Anciens Moines** composé avec des plantes des Alpes et du Jura est dépurative, laxative, apéritive, antibilleuse fortifiante et antirhumatismale. Approuvée par la Société d'Hygiène de France.

Le flacon (avec brochure explicative) **4.50**, par 3 flacons **12 francs**. En vente dans toutes les pharmacies et au Dépôt principal, DEROUX, pharmacien à Thonon-les-Bains, qui expédie franco. Dépôt à Sion, Pharmacie Pitteloud 316

Feuilleton de la *Feuille d'Avis du Valais* (11)

Beau Domaine à vendre

— Monsieur m'a chargé de dire à quelqu'un de la maison, n'importe qui, qu'il a dit, que si on ne voulait pas que le chien soit toujours ensauvé chez lui, faudrait peut-être mieux l'attacher.

— C'est parler d'or, Joseph, répondit Buxy; tenez, puisque vous avez la corde à la main, allez donc l'attacher à l'anneau de sa niche là-bas. Vous n'y trouverez pas de chaîne, Lord a été acheté pour rester en liberté, il ne vous ennuiera pas longtemps d'ailleurs, car demain je l'emmène à Paris.

— Ah! si loin que ça? fit Joseph en ouvrant de grands yeux bleus de faïence.

— Oui, il est à moi, ce chien-là, depuis hier soir. Et votre demoiselle va-t-elle mieux?

— Oh! oui, monsieur, ça lui fait toujours grand mal, mais elle dit qu'elle en prend l'habitude.

Sur ce, Joseph qui avait attaché l'animal, retourna à la Roseraie. Vers trois heures, il présenta, seul.

— Monsieur, dit-il, cette fois, je n'ai pas pu ramener le chien.

— Comment, il était retourné?...

— Il a rongé sa corde, monsieur, faudrait une chaîne en fer; la porte était ouverte, il est entré dans la chambre de mademoiselle, il s'est couché à ses pieds et il n'y a plus moyen de l'en démarrer. Si vous voulez venir le chercher vous-même. Monsieur a dit que personne n'y toucherait, car sitôt qu'on l'approche, il fait mine de mordre.

Buxy prit son chapeau et suivit Joseph.

M. de La Brève attendait dans la salle à manger; en voyant Max, il esquissa un demi-sourire, sans lui tendre la main, comme il le faisait d'habitude.

— Je suis honteux de vous avoir dérangé, monsieur, mais il y a urgence.

— Lord se conduit mal? demanda le jeune homme avec une nuance d'enjouement.

— Pas le moins du monde! mais il ne peut pas rester ici; son maître...

— Son maître, à présent, c'est moi, dit Max en précipitant un peu l'explication nécessaire: M. Nollard est parti hier pour le Midi où il a l'intention de passer l'hiver; mais, vous le savez sans doute, il vous a fait une visite d'adieu, m'a-t-il dit. C'était un voyage projeté depuis longtemps. En s'en allant, il m'a fait cadeau du chien tombé en disgrâce pour avoir brisé la boule, la fameuse boule que vous connaissez.

— Ah! fit M. de La Brève, surpris de la façon toute naturelle dont les événements semblaient s'être arrangés.

— Lord est brusque, — pas brutal, je ne voudrais pas le calomnier; il a si bien sauté en jouant sur la pelouse que le sacrifice s'est trouvé accompli... la boule a vécu. Je pars demain pour Paris; je n'aurai pas le temps de le regretter.

Tout cela avait été dit si légèrement, et en même temps avec une si évidente sincérité, que le père d'Eveline en demeura surpris et charmé. Probablement Max en savait plus long, mais il s'entendait fort bien à présenter les choses; une sorte d'allègement sembla passer entre les deux hommes qui se regardèrent en souriant.

— Vous n'accompagnez pas monsieur votre oncle dans son voyage? demanda M. de La Brève, par un retour de prudence.

— M. Nollard n'est pas mon oncle, mais seulement un petit cousin de ma mère, répondit Max sans affectation; non, je le laisse aller seul; passer un hiver dans le Midi est un plaisir de gens riches ou oisifs. Je ne suis ni l'un ni l'autre... heureusement. Je rentre à Paris pour travailler; je n'ai que trop fait le paresseux ici.

Sans discerner au juste d'où lui venait une telle satisfaction, M. de La Brève était enchanté; enchanté de savoir que Buxy n'était presque pas parent du voisin; de savoir que c'était un homme de fortune médiocre, aimant le travail; enchanté aussi qu'il eût laissé Nollard partir seul...

— Quand on a goûté un peu de paresse et qu'on est vraiment laborieux, dit-il, on ne travaille ensuite qu'avec plus de plaisir; vous allez être heureux de reprendre vos chères études; Lord ne sera peut-être pas un collaborateur très actif, mais...

— Je l'oubliais, fit Max: comment voulez-vous que je vous en débarrasse? Il est au premier étage, je crois; voulez-vous le faire descendre, je l'emmènerai ensuite sans peine.

— Avant de rien décider, permettez que j'aille voir quelles sont ses opinions, répondit M. de La Brève.

Il monta et redescendit au bout d'un instant.

— Cet animal est vraiment notre maître à tous, dit-il un peu embarrassé; il ne répond à mes appels que par des bâillements nerveux qui m'inquiètent. Je crois, monsieur, que vous serez obligé de monter le chercher vous-même.

Pourquoi Buxy ne prononça-t-il pas le mot qu'il avait eu sur les lèvres depuis que Joseph était venu le réclamer, ce mot qui tranchait la difficulté? Peut-être éprouvait-il un secret désir de voir comment Eveline recevrait le neveu de son bourreau?

— A vos ordres, dit-il simplement.

— Alors, veuillez monter, dit M. de La Brève.

Ils gravirent sans hâte l'escalier à demi-obscur, et pourtant le jeune homme éprouvait un léger battement de cœur; arrivé sur le palier, M. de La Brève passa devant lui.

— Prenez garde à la marche fatale, dit-il en maintenant la porte ouverte.

Max entra dans la haute pièce, que les grandes fenêtres inondaient de lumière; le contraste était si grand qu'il en fut ébloui; le paysage ensoleillé semblait pénétrer de vive force jusqu'au milieu du parquet miroitant, dont un tapis jeté au hasard rompait à peine l'éclat; les meubles anciens brillaient de toutes leurs dorures, de leurs marbres polis, du vernis reluisant de leurs bois soigneusement entretenus; tout était lumineux et gai dans cette chambre, ou plutôt ce salon, car le lit, caché derrière un immense paravent n'était visible que pour des yeux exercés. Eveline, elle-même, sur sa chaise longue, à demi couverte d'un grand châle de laine blanche, semblait le point d'attraction de toute cette clarté.

A l'entrée de Max, Lord allongé sur une peau de chèvre, aux pieds de son amie, battit le parquet de trois ou quatre coups de queue languissants, souleva à demi sa tête et la laissa retomber.

— Veuillez me pardonner mon intrusion, mademoiselle, dit le jeune homme d'un ton de bonne humeur, il paraît qu'on ne peut s'en passer ici. Lord, venez tout de suite.

Le visage d'Eveline, tant soit peu boudeur, s'éclaira; vraiment, ce garçon était tout à fait bien; il savait vivre, ce n'était pas sa faute s'il était naturellement désagréable! Et puis son chien n'avait pas du tout l'air de vouloir obéir; ce serait peut-être drôle.

— Lord, reprit Buxy, venez ici.

La queue du danois battit le parquet à coups redoublés, pareils à des coups de marteau, mais il ne cligna pas seulement des yeux.

Très doucement mais avec fermeté, Max le prit par le collier pour le soulever; le chien se laissa faire jusqu'à ce qu'il se fût assis sur son train de derrière, et, puis s'arc-boutant solidement, il résista aux efforts de son maître pour l'entraîner et gronda sourdement.

— Oh! monsieur! s'écria Eveline effrayée, il vous mordra.

Buxy lâcha l'animal, qui se réfugia tout contre la chaise longue, la tête dans les plis du châle blanc.

— Il ne me mordra peut-être pas, mademoiselle, mais il aboiera..., je voudrais vous épargner cette scène ennuyeuse pour vous... et ridicule pour moi.

— Comment faire alors? demanda-t-elle en levant ses fins sourcils.

— Il ne tient qu'à vous, mademoiselle. Voulez-vous l'appeler vous-même?

Un peu surprise, elle hésita, puis très doucement: «Lord!» dit-elle. Le chien tourna aussitôt la tête et vint poser son museau sur les genoux couverts de laine blanche.

— Voyez comme il est heureux... Eh bien, mademoiselle, je ne vois qu'une manière de sortir de là, à la satisfaction de ce gros despote... c'est de vous faire envoyer sa niche; elle sera en bas dans cinq minutes.

— Monsieur? demanda Eveline inquiète, craignant une mauvaise plaisanterie.

— Cet animal ne veut pas de moi pour maître; il m'appartient pourtant; monsieur votre père vous l'aura dit, je pense. Il ne veut pas de moi, — et il vous veut absolument, vous le voyez! Permettez-lui d'être heureux à son idée, — en le gardant auprès de vous.

— Mais, monsieur, fit M. de La Brève, ce chien...

— ...Me gênerait beaucoup à Paris en me forçant à déménager. Mon bail porte: pas de chiens, pas d'oiseaux... une maison bien tenue comme vous le voyez. De grâce, monsieur, rendez-moi le service de me débarrasser d'une société si encombrante.

Le père et la fille se regardaient embarrassés. Le jeune homme reprit:

— D'ailleurs, vous voyez que je ne suis pas plus habile que vous à le faire sortir d'ici... Je comprends sa préférence: cette maison est infiniment plus agréable à habiter que celle d'en face, plus gaie et plus aimable. Bref, mademoiselle, je ne puis emmener Lord, donc il faut que vous le gardiez, car nous ne pouvons pas nous exposer à nous faire tous dévorer par lui. Je pars demain matin... Vous me permettez, monsieur, de faire prendre des nouvelles de mademoiselle, avant mon départ.

— Je suis confus, vraiment, répondit M. de La Brève, non aux paroles de Max, mais à ses propres pensées; c'est un cas bien embarrassant, et je ne vois pas...

— Acceptez, dit gaîment Buxy, c'est moi qui vous serai redevable, je vous assure.

— Mais, hasarda M. de La Brève, si, à son retour, notre voisin s'étonnait de savoir le chien qu'il vous a donné, ici?

Max fit un geste d'indifférence.

— Il me l'a donné, je suis donc maître d'en faire ce qui me plaît, — ce qui plaît à l'animal aussi... Adieu mademoiselle.

— Je ne vous ai pas remercié, monsieur, fit Eveline en rougissant, et pourtant je suis contente de savoir que cette pauvre bête va être heureuse...

— C'est à moi de vous remercier, vous ai-je dit, mademoiselle.

— Vous reviendrez le voir, l'année prochaine, j'espère, fit-elle avec la grâce exquise qu'elle savait joindre à ses moindres paroles.

— L'année prochaine!... Ah! mademoiselle, qui peut savoir ce qu'il fera dans ce temps-là?... Reviendrai-je jamais ici?. Qui le sait? Pas moi!... Je n'en garderai pas moins le souvenir de cette aimable parole.

Il serra la main de M. de La Brève, salua Eveline et sortit. Son hôte le reconduisit jusqu'au seuil de la Roseraie et au moment de le quitter:

— Vous avez été très bon pour ma fille, dit-il. Je ne peux guère vous exprimer le gré que je vous en sais, monsieur. Pendant la longue réclusion qui lui est imposée, ce chien sera pour elle une distraction bien utile.

— J'en suis ravi, monsieur. Puisse-t-il contribuer à son prompt rétablissement.

— Ils se quittèrent là-dessus beaucoup plus amis qu'ils ne le croyaient eux-mêmes.

« Elle est gentille, décidément, et moins pécore que je ne l'avais cru, pensa Max, quand il fut dans le train qui l'emmenait vers Paris. Ces jeunes filles, comme c'est difficile à connaître! »

La figure délicate d'Eveline, dans son châle de laine blanche, avec le chien à ses pieds, au milieu de la belle grande chambre ensoleillée, visita quelquefois ses rêveries pendant l'hiver; chaque fois, il salua la fugitive apparition d'un sourire et pensa aussitôt à autre chose.

(à suivre)

LA SEMAINE DE SUZETTE

Seul Journal Spécialement rédigé POUR LES PETITES FILLES DE 8 A 14 ANS

Paraît le Jeudi

Le Numéro : 10 Centimes

Chez les Libraires ET DANS LES GARES